

Participation de la Suisse aux programmes estudiantins et de recherche européens

07.05.2014

D'un coup d'oeil

Le Conseil de l'UE (ECOFIN) a accepté les contingents proposés par la Suisse pour la Croatie. Il a par ailleurs autorisé l'ouverture de négociations sur un accord, entre l'Union européenne et la Suisse, relatif à un cadre institutionnel pour les relations bilatérales.

Un protocole d'accord ouvre la possibilité d'élaborer des solutions intermédiaires avec la Suisse pour une association temporaire au programme d'échanges estudiantins Erasmus Plus et au programme-cadre de recherche Horizon 2020. Dans les faits, l'élaboration de telles solutions dépend dans une large mesure de la mise en œuvre, par le Conseil fédéral, des contingents proposés pour la Croatie. Il s'agit de s'y atteler sans attendre afin de permettre une association rapide de la Suisse aux deux programmes Horizon 2020 et Erasmus Plus. En particulier dans le domaine de la recherche, une participation accrue de la Suisse serait dans l'intérêt des deux parties et renforcerait la recherche européenne.

L'adoption par ECOFIN du mandat de négociation en vue d'un accord-cadre relatif aux questions institutionnelles permet de rouvrir d'autres dossiers importants pour améliorer l'accès au marché.

Il importe d'utiliser les 18 mois à venir pour négocier dans les domaines de l'électricité, de la fiscalité, des services financiers et des questions institutionnelles. Dans le cadre de ces négociations, la Suisse doit défendre les intérêts de son économie. Les décisions prises par le Conseil fédéral la semaine dernière et celles maintenant du Conseil de l'UE soulignent l'intérêt commun des parties à améliorer l'accès au marché.